

l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année terminée le 31 mars 1966, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952.

---

A 6 h. 03 du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à 2 h. 30 lundi après-midi.